

PROTOCOLE SANITAIRE

Préconisation à l'attention des adhérents des cours de Danse

Avant chaque début de cours : Etre extrêmement ponctuel afin de respecter le protocole

- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique (selon les normes en vigueur) :
 - > venir et rester masqué jusqu'au début du cours (sauf les enfants 3/5 ans),
 - > quitter le cours masqué (sauf les enfants 3/5 ans),
 - > ne pas se serrer les mains, ni d'accolade,
- Avant de franchir la porte d'entrée de la salle : se laver les mains et/ou utiliser une solution hydro-alcoolique,
- Pas de passage par les vestiaires, ils sont condamnés,
- 1 paire de chaussures (ou chausson/danse) spécifique pour la salle,
- Se munir d'un sac de sport assez grand pour y ranger ses vêtements non utilisés pour le cours (manteau, gilet...) et sa paire de chaussures de ville,
- Se munir d'une bouteille d'eau personnalisée afin de s'hydrater régulièrement pendant le cours,
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter dans son sac poubelle personnel,
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable et le jeter dans son sac poubelle personnel,
- Garder ses déchets (mouchoirs, lingettes...),
- Ne pas utiliser le matériel commun (à l'exception des barres désinfectées après chaque cours).

Mise en place d'un quart d'heure de battement entre deux cours

- > pour l'aération des salles via la VMC,
- > pour le nettoyage (barres / poignées de porte),
- > pour éviter le croisement des participants.

Obligation de ponctualité

Les professeurs masqués, pendant le ¼ d'heure d'aération, raccompagneront les enfants auprès de leurs parents aux issues citées ci-dessous.

Accès aux salles des gymnases: Sens de circulation imposé

- 1 sens de circulation avec utilisation des sorties de secours. Le sens sera fléché et précisé par les gardiens auprès des professeurs.
- Pas de poubelle dans les salles, l'adhérent garde ses déchets.
- Nettoyage quotidien des salles, les toilettes accessibles seront nettoyées plusieurs fois par jour.
- Les accompagnants : les parents récupèrent leurs enfants à l'extérieur des gymnases, suivant le sens de circulation de la sortie du cours (studio : porte de secours derrière le gymnase Terray ; salle de danse : porte de secours au rez-de-chaussée derrière le gymnase Mermoz).

Accès à la salle de danse de la maison de l'ASV : Sens de circulation imposé

- Les accompagnants : les parents déposent et récupèrent leurs enfants à l'extérieur de la maison de l'ASV,
- L'adhérent entre par la porte à côté de la salle de danse, l'accompagnant dépose devant l'entrée côté salle de danse
 - Sortie : les accompagnants attendent sur le parking, les adhérents sortent par l'issue de secours de la salle de danse.

Cas d'un adhérent malade : Si un adhérent s'avère malade (fièvre, toux, perte du goût & odorat...), prévenir immédiatement l'ASV afin qu'à son tour elle prévienne le professeur et les adhérents du ou des cours concernés et établisse la liste des « cas contacts » à remettre aux autorités médicales.

Toute personne ne respectant pas ce protocole sera immédiatement renvoyée du cours.

Reconnait que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, l'A.S.V. ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par la Covid-19.

A....., le
Signature de l'adhérent ou d'un représentant légal pour un mineur.